

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2021 à 20 H 30

-----

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN**, le **DIX SEPT MAI**, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Longues-sur-Mer, s'est réuni à la SALLE DES FETES, Rue Jean Pierre Savary, suite à la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 10 Mai 2021 (article L 2121-1 du CGCT).

**Etaient présents** : Roland TIRARD, Marie BACON, Bernard BRIARD, Albert CATHERINE, Annick DELAMARE, Wilfrid LECARPENTIER, Pierre LEPAINTEUR, Fabienne LEROY, Jean-Pierre PORET, François POTIGNON, Frédéric SOMMIER.

**Excusé(s) ayant donné pouvoir** : Olivier DE SAINTIGNON excusé, a donné procuration à Roland TIRARD

**Absent(s)** :

---

Monsieur le Maire accueille les Membres du Conseil Municipal et ouvre la séance. Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion du 12 Avril 2021 à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du 12 Avril 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance désigné est François POTIGNON.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **1- Incorporation des biens sans maître dans le Domaine Communal** **Section ZA N° 37, Marigny, Commune de Longues-sur-mer** **Section ZM N° 161, Marigny, Commune de Longues-sur-Mer**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la Délibération n° 33 / 2020 du 12 Octobre 2020 pour la mise en œuvre de la procédure pour l'acquisition des biens sans maître pour les parcelles n° 161 – Section ZM et n° 37 – Section ZA pour le projet d'agrandissement de l'inventaire de la Commune de Longues-sur-Mer.

Vu l'avis favorable de la Commission des Impôts Directes (CCID) du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Après avoir diligenté une enquête préalable relative à la propriété des biens sans maître des parcelles n° 161 – Section ZM de 620 m<sup>2</sup> et n° 37 – Section ZA de 2 120 m<sup>2</sup>, situées à Marigny, pour propriétaire Monsieur LELOUEY Maxime, domicilié Rue Larcher à Bayeux (Calvados).

Considérant qu'aucun successible ne s'est présenté en mairie dans le délai de six mois à compter des dernières mesures de publicité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'incorporer ces biens sans maître dans le Domaine Communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve d'incorporer les biens sans maître.

## **2 -Décision budgétaire modificative n° 02 / 2021**

Vu le dépôt d'un PC 014 377 17 P0007 du 11/05/2017 par Monsieur MARTIN Frédéric pour une construction d'une maison d'habitation route du Chaos à Longues-sur-Mer ;

Vu la demande d'annulation déposée le 3 Janvier 2020 auprès de la Mairie de Longues-sur-Mer ;

Vu l'arrêté portant retrait d'un permis de construire à la demande du pétitionnaire en date du 13 Janvier 2020 ;

Monsieur MARTIN Frédéric, à la suite de l'annulation de son permis de construire en date du 13 Janvier 2020, a effectué une demande de remboursement de la taxe d'aménagement (titre de perception 2600015577/BNOR/2018) auprès de la DDTM – Unité Fiscalité à Caen.

Vu le titre de perception réceptionné en mairie le 14 avril 2021 d'un montant de **2 558.86 €** pour un trop perçu de la Collectivité au titre de la taxe d'aménagement de Monsieur MARTIN Frédéric en 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative.

### **3 -SDEC Energie – Acte d'engagement pour la pose & la dépose des kakémonos – 77<sup>ème</sup> Anniversaire du Débarquement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en 2019, le Comité du Débarquement a mis en place le chemin de la mémoire pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement. Pour la Commune de Longues sur Mer, cela représente 25 kakémonos. Le SDEC Energie renouvèle la pose et la dépose des kakémonos pour les communes intéressées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'acte d'engagement du SDEC Energie et propose de renouveler cette prestation qui est effectuée en toute sécurité pour la pose et la dépose des 25 kakémonos :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acte d'engagement de 1 122.73 € TTC pour la pose et dépose des 25 kakémonos.

### **4-FREDON Normandie – DESIGNATION DES PRESTATAIRES POUR L'ANNEE 2021**

Suite à la convention avec la FREDON Normandie votée par délibération n° 23/2019 du 12 Juin 2019, relative à la participation de la Commune de Longues sur Mer, l'engageant dans le plan de lutte contre le frelon asiatique pour les années 2019-2020-2021 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de sélectionner quatre prestataires, par ordre de préférence pour le déroulé du plan de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de sélectionner :

- **LTN SERVICES**, M. JEANNE Sébastien à Cussy
- **NORMANDIE DESINSECTISATION**, M. LEBOUTEILLER Sylvain à Villers Bocage
- **STOP GUEPES FRELONS CALVADOS**, M. GUILBERT Clément à Caen
- **NI GUEPES NI FRELONS**, M. BUGÉAT Sébastien à Bayeux

### **5-TARIF 2021 - DROIT DE PLACE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération n° 39/2020 concernant le vote du tarif 2021 pour le droit de place qui avait été voté à 100 € pour l'année 2021.

Vu la conjoncture actuelle liée au COVID-19 et aux mesures sanitaires, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier la délibération n° 39/2020 et de proposer un droit de place exceptionnellement à titre gracieux pour l'année 2021.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08

Le Secrétaire de Séance  
François POTIGNON



Le Maire  
Roland TIRARD

